



Durée traitement succession par notaire

Par **loup78**, le 12/05/2024 à 09:37

bonjour,

Ma mere est decde en Novembre dernier, je suis le seule heritier.

J'ai contacté un notaire en Janvier pour la succession, ma mere n'a aucun immobilier ou quoi que ce soit elle a juste un livret A et une assurance vie.

J'ai appelé le notaire il y a 1 mois, ou ils m'ont dit "oui le dossier est ouvert et on s'en occupe, je vous tiens au courant" depuis plus rien.

C'est normal que la procedure dure depuis plus de 5 mois pour juste etablir des actes de notoriétés?

J'ai l'impression qu'on se fout de moi chez ce notaire, j'ai tord?

Merci.

Par **Rambotte**, le 12/05/2024 à 11:17

Bonjour.

Si vous avez tort plutôt que tord ?

Il est probable qu'il n'y ait nulle intention de se foutre de vous.

Simplement, une étude pourra avoir tendance à prioriser ses dossiers en fonction de la pression du client, et de l'intérêt du dossier.

Par **Pierrepaule**, le 12/05/2024 à 11:22

bojour

vous pouvez contactez directemet l'assurance où est souscrite l'assurance vie il n'est pas necessaire de passer par un notaire

Par **Marck.ESP**, le **12/05/2024** à **12:38**

Bienvenue sur LegaVox

C'est effectivement le cas type de la succession qui se règle sans autre intervention du notaire que celle d'établir un acte de notoriété qui permet à l'héritier de faire les démarches seul.